



Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 28 avril 2025

Préavis municipal no 208 pour le conseil du 5 juin 2025 - comptes 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I - Préambule

Les comptes pour l'année 2024, révisés par Fiprom SA à Lausanne, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges s'élèvent à

fr 1'036'261.77

les produits s'élèvent à

fr. 1'102'926.45

ce qui laisse apparaître un excédent de produits de

Fr. 66'664.68

II. Quelques remarques particulières

Comptes de fonctionnement

Chapitre 11 – Administration

Le poste du secrétariat municipal et préposé au contrôle des habitants a été augmenté de 20 % à 25 % dès le 1^{er} juillet et de nombreuses heures supplémentaires ont été comptabilisées tant par la secrétaire (en formation) que par la boursière (MCH2), d'où dépassement du budget des comptes 11.301.0 - 11.301.1 et 11.303.

11.351 : nouvelle charge liée à la cybersécurité, adoptée par une convention entre le Canton et les communes, afin de pouvoir répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine (fr, 300.- taxe de base + 0.47 ct/hab)

Chapitre 21 – Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en diminution de 6.4 % par rapport à 2023 alors que ceux sur la fortune augmentent dans cette même proportion. Quelques droits de mutation (21.404) et gains immobiliers (21.441) ont été comptabilisés suite à des transactions immobilières intervenues dans l'année.

Chapitre 22 - Service financier

Jusqu'en août, nous avons encore pu profiter de quelques mois d'intérêts créanciers entre 0.8 et 1 % sur les placements de liquidités à courts termes (avant une nouvelle baisse des taux désormais proche de 0) ce qui nous a rapporté env. fr. 3'300.-.

Au niveau de la péréquation 2023 (décompte final août 2024), notre commune est toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois et a retouché fr. 14'910.--.

L'année 2024 marque la dernière année des dépenses thématiques et la péréquation telle que nous la connaissons. Dès 2025, nous verrons l'arrivée de la NPI (nouvelle péréquation intercommunale).

Chapitre 31 - terrain

Nous avons dû faire tailler et haubaner des tilleuls pour sécurisation, dépense non prévue pour un coût de fr. 8'800.- env.

Chapitre 321 – forêts

La perte du dicastère est annoncée dans les dépenses thématiques et une aide partielle nous est allouée par un retour de péréquation l'année suivante (22.452.3).

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Collège : un nouveau compte a été ouvert (351.4271.4) pour l'encaissement des locations de places de parc autour du collège, fr. 30.- par mois dès le 1^{er} juillet 2025.

Chapitre 43 – routes

Préavis municipal no 208 pour le Conseil du 5 juin 2025 - Comptes 2024

Les travaux acceptés par les préavis 202 et 203 ont été comptabilisés en entretien dans le compte de fonctionnement (vu leur montant inférieur à fr. 50'000.-) afin de pouvoir les annoncer intégralement dans les dépenses thématiques en 2024 et obtenir des aides plus importantes dans les retours de péréquation (22.452.2)

Chapitre 45 – Déchetterie

Les charges ont été maîtrisées, ce qui a permis de dégager un mince « excédent de produits » de fr. 365.10, montant attribué au compte de réserve no 9280.4.

Chapitre 46 – Epuration

Le dicastère de l'épuration est loin de s'équilibrer (75 % au lieu de 100%). La part d'amortissement « épuration » des infrastructures remises à neuf de fr. 19'150.- pèse lourdement dans ce déséquilibre. Les charges de la STEP de Croy (AIVN) restent stables.

Chapitre 50 – Ecoles

Légère diminution du coût par rapport à 2023.

Chapitre 66 – Protection civile

Avec l'accord des instances de surveillances, des travaux de mise en conformité ont été entrepris dans l'abri PC de la rue des Fontaines (propriété de Mme Myriam Roy), financés par le fonds affecté « abri PC » (9280.3) pour fr. 9'287.40. Le solde de ce fonds (fr. 60'361.60) devra être intégralement versé à l'Etat en 2025.

Le prélèvement de fr. 4'139.70 d'autre fond « abri PC » non affecté (9282.05) a permis de couvrir la charge ORPC de l'année courante.

Chapitre 72 – Sécurité sociale

Le décompte final de la cohésion sociale 2023 s'est élevé à fr. 13'739.- en notre faveur (72.451). Les coûts de l'Ajoval et de l'UAPE sont inférieurs aux budgets, mais pas encore définitifs.

Chapitre 81 – service industriel

Les charges ont été maîtrisées et grâce aux différentes hausses de tarifs, cela a permis de dégager un « excédent de produits » de fr. 13'566.40, montant attribué au compte de réserve affectée no 9280.1.

Au bilan :

C. 9141.40 – amortissement obligatoire de fr. 45'000.- ; C. 9141.42 – amortissement obligatoire de fr. 14'000.- ; C. 9141.44 – amortissement obligatoire de fr. 19'000.- ; C. 9144.5 – amortissement obligatoire de fr. 4'500.- ; 922 - au 31 décembre 2024, le total de nos emprunts s'élève à fr. 601'600.- (durant l'année, comptabilisation de fr. 43'000.- d'amortissements et fr. 285'000.- de remboursement d'un prêt à taux fixe Postfinance arrivé à échéance).

III. Commentaires

L'année 2024 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 82'500.- d'amortissements obligatoires. La Municipalité juge les comptes 2024 comme bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses. En effet, il n'y a eu aucun investissement ni travaux d'entretien lourd entrepris, ce qui explique en partie ce bon résultat.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 5 juin 2025 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

1/ accepter les comptes 2024 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 66'664.68.

Municipalité de Premier
Le Syndic La Secrétaire a.i.
E. Candaux V. Meyer

Annexes : comptes 2024 détaillés

